

2018
COMPTÉ
ADMINISTRATIF

METZ
MÉTROPOLE



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 JUIN 2019



METZ METROPOLE

Conseil Métropolitain du 24 juin 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapport de présentation

INTRODUCTION	4
BUDGET PRINCIPAL	6
1ERE PARTIE : L'EQUILIBRE GENERAL	6
2EME PARTIE : LES RECETTES	9
A. LES RECETTES FISCALES.....	10
B. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	11
C. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
D. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	12
3EME PARTIE : LES DEPENSES.....	14
A. LES REALISATIONS DE L'EXERCICE.....	14
B. LES POLITIQUES METROPOLITAINES.....	14
1) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	14
➤ Le Conservatoire à Rayonnement Régional.....	15
➤ L'Opéra-Théâtre	15
➤ Le Musée de La Cour d'Or.....	15
➤ Les autres dépenses en matière d'attractivité du territoire.....	16
2) RENFORCER LA COMPETITIVITE.....	16
➤ L'enseignement supérieur	16
➤ La planification territoriale.....	17
➤ Le développement économique	17
➤ L'aménagement des zones d'activités économiques.....	17
3) AMELIORER LA QUALITE DE VIE.....	18
➤ Les transports urbains	18
➤ La collecte, la valorisation et le traitement des déchets.....	18
➤ L'assainissement pluvial.....	19
➤ Le logement, la politique de la Ville et les aires d'accueil des gens du voyage.....	19
➤ L'environnement et le développement durable	20
➤ Le service de lutte contre l'incendie.....	20
➤ La fourrière animale	20
➤ Le gymnase du Val Saint-Pierre	20
➤ La voirie métropolitaine	21
C. LES AUTRES DEPENSES.....	22
1) LA GESTION DE L'INSTITUTION METROPOLITAINE.....	22
2) LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS.....	23
3) LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES.....	23
4EME PARTIE : LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	24
BUDGET ANNEXE « DECHETERIES »	25

BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »	28
BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS PUBLICS »	31
BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »	36
BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »	39

INTRODUCTION

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au plus tard au 30 juin de l'année suivante, l'organe délibérant de chaque collectivité doit arrêter les comptes de l'exercice par un vote sur le Compte Administratif, présenté par le Président. Ce document doit être établi après transmission du Compte de Gestion par le comptable, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante.

Le budget 2018 de Metz Métropole a été voté le 26 mars 2018 et a été modifié en cours d'année par trois décisions modificatives, notamment pour prendre en compte l'évaluation définitive des transferts de compétence par la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT). Le compte administratif a pour objectif de finaliser ce cycle annuel budgétaire. Il rapproche les réalisations de l'année avec celles de l'exercice précédent.

Ce rapport a pour finalité de présenter et d'expliquer les principales réalisations budgétaires de l'exercice 2018, sur le budget principal comme sur les cinq budgets annexes.

L'année 2018 a été principalement marquée par la transformation au 1^{er} janvier de la Communauté d'Agglomération en Métropole. Cette mutation a entraîné le transfert de nombreuses compétences :

- Voirie et espaces publics ;
- Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale ;
- Eau potable ;
- Crématorium ;
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications ;
- Service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement de gares situées sur le territoire métropolitain ;
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (transfert prévu dans le cadre de la loi NOTRe).

Ces compétences ont fait l'objet des transferts de charges afférents, qui ont été évalués par la CLECT au cours de l'année 2018 et entérinés dans le rapport final adopté par le Conseil Métropolitain en date du 17 décembre 2018.

De plus, le 1^{er} janvier 2018 marque une étape supplémentaire dans le développement de la mutualisation des services avec la Ville de Metz, avec la mutualisation des directions des Finances, des Ressources Humaines, de la Commande Publique, du Contrôle de Gestion externe, des Directions Générales Adjointes qui les pilotent ainsi que de certaines missions liées à la voirie. Les dépenses afférentes sont désormais directement assumées par la Métropole, qui arrête à la clôture de l'exercice le coût réel pour la Ville au prorata de l'activité des services concernés. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée à la Ville.

Ces changements ont des conséquences financières importantes, détaillées dans le présent rapport, et sont pris en compte par l'Etat dans l'appréciation du respect de la contractualisation.

Au niveau du résultat d'exécution 2018, un excédent de 23 929 987,77 € est constaté en fonctionnement, en hausse de 5,7 M€ par rapport au résultat 2017.

Cette augmentation s'explique, concernant la section de fonctionnement, par un plus faible taux de réalisation des dépenses (95,8 % contre 96,9 % en 2017). En effet, l'année 2018 se caractérise par des changements institutionnels majeurs (transfert de compétence et mutualisation des directions ressources) qui ont entraîné des vacances de postes plus longues que prévues lors de la préparation budgétaire 2018. Les postes créés dans le cadre de la nouvelle organisation de la Métropole ont été progressivement pourvus au cours de l'année, diminuant le taux de réalisation des dépenses de personnel.

En matière d'investissement, un léger décalage du chantier concernant la Maison de la Métropole a été observé, qui a ainsi différé le règlement des échéances, impactant le taux de réalisation des dépenses d'investissement.

De plus, la mobilisation de l'emprunt destiné à financer la Maison de la Métropole, dont le montant a été défini en début d'année, a donc été supérieur aux dépenses effectivement réalisées sur l'exercice 2018, contribuant ainsi à augmenter l'excédent 2018.

BUDGET PRINCIPAL

1ERE PARTIE : L'EQUILIBRE GENERAL

EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 EN €

Budget Principal

DEPENSES				
	CA 2017	BTV ⁽¹⁾ 2018	CA 2018	variation CA 18 /CA 17
Dépenses réelles de fonctionnement	143 252 403,79	155 495 054,08	148 971 898,89	3,99%
<i>Mouvements d'ordre</i>	10 725 485,17	29 175 577,08	12 491 851,37	16,47%
TOTAL FONCTIONNEMENT	153 977 888,96	184 670 631,16	161 463 750,26	4,86%
Dépenses réelles d'investissement	42 485 827,74	83 400 343,94	60 577 768,05	42,58%
<i>dont gestion dette-trésorerie (OGDT)⁽²⁾</i>	13 140 529,23	12 320 000,00	12 316 954,23	-6,27%
<i>dont dépenses réelles hors OGDT⁽²⁾</i>	29 345 298,51	71 080 343,94	48 260 813,82	64,46%
<i>Mouvements d'ordre</i>	2 295 967,27	15 514 376,00	2 489 893,38	8,45%
TOTAL INVESTISSEMENT	44 781 795,01	98 914 719,94	63 067 661,43	40,83%
<i>solde d'exécution reporté</i>	0,00	5 972 939,81	0,00	0,00%
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	44 781 795,01	104 887 659,75	63 067 661,43	40,83%
TOTAL DES DEPENSES	198 759 683,97	289 558 290,91	224 531 411,69	12,97%

RECETTES				
	CA 2017	BTV ⁽¹⁾ 2018	CA 2018	variation CA 18 /CA 17
Recettes réelles de fonctionnement	165 619 683,71	172 984 949,40	173 718 162,89	4,89%
<i>Mouvements d'ordre</i>	1 309 217,88	2 000 000,00	1 989 893,38	51,99%
TOTAL FONCTIONNEMENT	166 928 901,59	174 984 949,40	175 708 056,27	5,26%
<i>solde d'exécution reporté</i>		9 685 681,76	0,00	0,00%
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	166 928 901,59	184 670 631,16	175 708 056,27	5,26%
Recettes réelles d'investissement	34 801 715,98	62 197 706,67	54 797 579,63	57,46%
<i>dont gestion dette-trésorerie (OGDT)⁽²⁾</i>	12 640 529,00	12 320 000,00	11 816 954,23	-6,52%
<i>dont article 1068</i>	10 072 381,34	8 509 213,02	8 509 213,02	-15,52%
<i>dont recettes réelles autres</i>	12 088 805,64	41 368 493,65	34 471 412,38	185,15%
<i>Mouvements d'ordre</i>	11 712 234,56	42 689 953,08	12 991 851,37	10,93%
TOTAL INVESTISSEMENT	46 513 950,54	104 887 659,75	67 789 431,00	45,74%
TOTAL DES RECETTES	213 442 852,13	289 558 290,91	243 497 487,27	14,08%

⁽¹⁾ Budget Total Voté

⁽²⁾ Opérations de Gestion de la Dette - Trésorerie = flux au compte 16449

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses ont augmenté de 4,86 % entre 2017 et 2018, dont 3,99 % pour les dépenses réelles. Ces dépenses intégrant l'ensemble des nouvelles compétences, il convient de les retraiter pour vérifier le respect de la contractualisation avec l'Etat qui impose une limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 1,225 % d'une année à l'autre.

Le contrat signé en date du 25 juin 2018 indique que le maximum autorisé pour 2018 est de 103 264 937 € (pour rappel, le montant de base constaté au CA 2017 est de 102 015 250 €).

Pour 2018, le total des DRF après retraitements est de 102 126 016 €, soit 1 138 921 € de moins que le maximum autorisé. Metz Métropole respecte donc son engagement.

	Dépenses réelles de fonctionnement 2018	148 971 899 €
Retraitement	DRF incluses dans le périmètre du contrat (hors chapitres 014, 68 et 013)	115 822 638 €
Dépenses transférées	Evaluations CLECT	9 667 720 €
	Mutualisations	3 950 902 €
	Compétence Eau potable (SERM)	78 000 €
Total DRF contractualisation 2018		102 126 016 €

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse (40,83 %), augmentation principalement due au commencement des travaux de construction de la Maison de la Métropole et à l'exercice de la nouvelle compétence Voirie et espaces publics, transférée au 1^{er} janvier 2018.

Les recettes ont augmenté de 14,08 % sur la période, dont 5,26 % en fonctionnement et 45,74 % en investissement. De même que pour les dépenses, cette hausse en section d'investissement est en lien avec la construction de la Maison de la Métropole, puisque la somme de 18,9 M€ a été empruntée pour assurer son financement. De même, les versements au titre du FCTVA se sont élevés à 5,3 M€ contre 1 M€ en 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse de 4,89 %, en grande partie due à la transformation en Métropole puisque la collectivité a bénéficié d'une augmentation de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et a perçu des recettes liées aux compétences transférées des communes.

L'affectation du résultat 2018 est la suivante :

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'exercice 2018	161 463 750,26	175 708 056,27	14 244 306,01
	Résultat 2017 reporté		9 685 681,76	9 685 681,76
	Résultat à affecter			23 929 987,77
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	63 067 661,43	67 789 431,00	4 721 769,57
	Résultat 2017 reporté	5 972 939,81		-5 972 939,81
	Résultat à affecter			-1 251 170,24
Restes à réaliser 2018		5 473 015,81	912 143,00	-4 560 872,81
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)		5 812 043,05	
	Report d'investissement (compte 001)	1 251 170,24		
	Report de fonctionnement (compte 002)		18 117 944,72	

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève pour l'exercice 2018 à **14 244 306,01 €**, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (**9 685 681,76 €**), portant l'excédent de fonctionnement à **23 929 987,77 €**.

La section d'investissement présente un excédent de **4 721 769,57 €** au titre de l'exercice, auquel il convient d'ajouter le solde déficitaire de l'exercice précédent (**5 972 939,81 €**), soit un besoin de financement de **1 251 170,24 €**.

Les restes à réaliser s'élèvent à **5 473 015,81 €** en dépenses et **912 143 €** en recettes, et font donc apparaître un besoin de financement de **4 560 872,81 €**.

Afin de couvrir le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser, l'affectation à l'article 1068 s'élève à **5 812 043,05 €**.

Le solde, soit **18 117 944,72 €**, constitue le report en section de fonctionnement, qui a fait l'objet d'une reprise anticipée dans le budget primitif 2019.

2EME PARTIE : LES RECETTES

	CA 2017	CA 2018	évol CA 2018 / CA 2017
Atténuations de charges	266 083,05	313 515,44	17,83%
Produits divers	10 056 964,30	14 059 320,72	39,80%
Fiscalité	124 421 603,23	124 837 555,32	0,33%
Dotations et Participations	30 797 881,14	34 227 648,21	11,14%
Produits financiers	2,20	0,00	-100,00%
Produits spécifiques	52 149,79	9 123,20	-82,51%
Reprise sur amortissements	25 000,00	271 000,00	984,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	165 619 683,71	173 718 162,89	4,89%
Opérations d'Ordre	1 309 217,88	1 989 893,38	51,99%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 309 217,88	1 989 893,38	51,99%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166 928 901,59	175 708 056,27	5,26%

	CA 2017	CA 2018	évol CA 2018 / CA 2017
Dotations, Fonds divers et Réserves	11 131 919,64	13 845 928,64	24,38%
Subventions d'investissement	1 979 826,37	9 774 660,72	393,71%
Emprunts et dettes assimilées	21 166 444,00	30 736 129,23	45,21%
Immobilisations	413 074,41	0,00	0,00%
Autres recettes d'investissement	110 451,56	440 861,04	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	34 801 715,98	54 797 579,63	57,46%
Opérations d'Ordre	10 725 485,17	12 491 851,37	16,47%
Opérations Patrimoniales	986 749,39	500 000,00	-49,33%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 712 234,56	12 991 851,37	10,93%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 513 950,54	67 789 431,00	45,74%

TOTAL RECETTES REELLES	200 421 399,69	228 515 742,52	14,02%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	13 021 452,44	14 981 744,75	15,05%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	213 442 852,13	243 497 487,27	14,08%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 175,71 M€, celles d'investissement à 67,79 M€, soit 243,5 M€ au total. Elles sont en augmentation de 14,08 % par rapport aux recettes constatées en 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,89 qui s'explique notamment par le transfert de la compétence voirie puisque 2,86 M€ ont été perçus au titre des redevances des parkings, recettes auparavant recouvrées par les communes.

Une augmentation est également constatée sur les dotations et participations, principalement due à la transformation en Métropole qui a entraîné une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2,9 M€ (25,42 M€ perçus en 2018) par rapport au montant perçu en 2017 (22,49 M€).

Enfin, les recettes fiscales restent globalement stables, la faible évolution résultant d'un effet base modéré par la baisse du taux de TEOM.

Concernant l'investissement, les recettes réelles font l'objet d'une nette hausse de 57,46 %, concentrée sur les subventions d'investissement et la mobilisation de l'emprunt.

Les subventions d'investissement progressent de 7,8 M€ en raison du transfert de la compétence voirie, puisque le produit des amendes de police a été perçu par la Métropole (3 M€). De même, les transferts de

compétence ont entraîné la mise en place d'attributions de compensation en investissement, pour un total de 4,8 M€.

L'emprunt constate 9,6 M€ de recettes en plus puisque des emprunts à hauteur de 18,9 M€ ont été conclus afin de financer la Maison de la Métropole (en 2017, seul un emprunt de 8,5 M€ avait été mobilisé).

Ce projet explique également l'augmentation constatée des recettes de FCTVA plus importantes qu'en 2017 (5,3 M€ en 2018 contre 1 M€ en 2017).

A. LES RECETTES FISCALES

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évol CA 18/17
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19 791 480	22 030 347	22 497 001	2,12%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	14 699 079	16 107 016	14 614 197	-9,27%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 422 642	1 344 124	1 413 581	5,17%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 335 852	4 160 646	3 609 989	-13,23%
Fiscalité Entreprises	39 249 053	43 642 133	42 134 768	-3,45%
Taxe d'Habitation (TH)	34 859 966	34 863 897	35 317 077	1,30%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 076 821	6 149 893	6 344 801	3,17%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	99 633	102 209	105 839	3,55%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	172 262	186 414	200 461	7,54%
Fiscalité Ménages	41 208 682	41 302 413	41 968 178	1,61%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 508 574	31 881 071	31 570 821	-0,97%
Taxe Locale de Séjour		536 942	768 278	43,08%
Taxe GEMAPI			1 143 004	0,00%
Fiscalité spécialisée	31 508 574	32 418 013	33 482 103	3,28%
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 761 273	1 917 440	1 968 751	2,68%
Autres recettes fiscales (AC)	135 814	142 197	343 086	141,28%
Autres recettes fiscales	1 897 087	2 059 637	2 311 837	12,24%
Recettes fiscales et assimilées	113 863 396	119 422 196	119 896 886	0,40%

Entre 2017 et 2018, les recettes fiscales ont augmenté de 475 k€ soit une évolution de 0,40 % due à la revalorisation des bases fiscales, les taux étant restés stables (excepté celui de la TEOM qui a fait l'objet d'une baisse).

La fiscalité des entreprises est en légère baisse de 3,45 % concentrée sur la CVAE et la TASCOM, cependant cette baisse est à relativiser par l'importance des rôles supplémentaires encaissés en 2017 (943 k € de produit additionnel).

Le taux de CFE a été maintenu à 25,94 %, de même que le coefficient de TASCOM à 1,15.

Concernant la fiscalité ménages, les taux 2018 sont restés stables et s'établissent à :

- 10,97 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 2,09 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;
- 7,41 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

En ce qui concerne la TEOM, en raison des recettes collectées et de l'avancement du programme de conteneurisation à fin 2017, il a été décidé de diminuer le taux de cette taxe, passant de 11,06 % à 10,73 %. Cette diminution du taux s'est traduite par une baisse de produit de 310 k€, compte tenu de la progression des bases fiscales.

Le produit de la Taxe Locale de Séjour, estimé à 650 k€ au budget primitif s'élève à 768 k€, soit 18 % de plus que prévu. Cette taxe ayant été mise en place en 2017, cette hausse s'explique par le fait que des versements se rattachant à des locations de 2017 ont été émis sur 2018 (notamment si des difficultés ont

été rencontrées pour identifier un hôtelier). Elle s'explique également par la mise en place de la réforme permettant de collecter la taxe auprès des opérateurs numériques intermédiaires de paiement.

La taxe GEMAPI a été mise en place par délibération du 29 janvier 2018 afin de financer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, transférée aux EPCI dans le cadre de la loi NOTRe. Contrairement aux autres taxes, c'est un produit qui est voté et non un taux. Le produit constaté en 2018 est de 1 143 004 €, conforme au produit attendu.

En raison des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018, les attributions de compensation en fonctionnement versées par les communes membres sont passées de 142 197 € en 2017 à 343 086 € en 2018, soit une hausse de 141 %.

Enfin, dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, 6 909 420 € ont été encaissés au titre du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

B. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

En 2018, les dotations et participations s'élevaient à 34 227 648 €, contre 30 797 881 € en 2017, soit une hausse de 11,14 %.

La principale composante en est la Dotation Globale de Fonctionnement, qui représentait 25,42 M€ en 2018.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évol de 2014 à 2018
dotations d'intercommunalité	9 915 678	8 935 365	6 086 140	2 693 230	2 007 547	5 370 338	-39,90%
dotations de compensation	22 136 382	21 958 239	21 479 012	21 063 378	20 478 082	20 050 465	-8,69%
Total DGF	32 052 060	30 893 604	27 565 152	23 756 608	22 485 629	25 420 803	-17,71%

Sur 5 ans, la DGF a connu des fluctuations importantes. En 2018, l'Etat a mis fin au dispositif de baisse des dotations et lui a substitué la contractualisation sur les dépenses de fonctionnement. Metz Métropole, grâce au mécanisme de garantie instauré par l'Etat en cas de transformation d'un EPCI en Métropole, a bénéficié d'une hausse de sa DGF d'un peu plus de 2,9 M€ entre 2017 et 2018.

Cependant, le niveau de DGF 2018 reste inférieur à celui constaté 3 ans auparavant.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle a été perçue pour 3 815 271 €, ce qui porte la totalité de la "Dotation Globale de Neutralisation" à 10 724 691 € (additionnée au FNGIR), soit quasiment le même montant qu'en 2017 (- 7 427 €).

54 074 € ont été perçus au titre du Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement, qui concerne les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

Les autres participations concernent :

- des participations d'Etat pour 239 667 € (subvention de la DRAC pour le Conservatoire, subvention ANAH, aides au logement temporaire sur les aires d'accueil des gens du voyage, postes subventionnés) ;
- des recettes en provenance d'autres organismes pour 2 698 088 € (soutiens financiers liés aux recyclables pour 2,2 M€, subventions de l'ADEME pour 274 k€ notamment pour l'élaboration d'un Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat, mécénat concernant les équipements culturels...).

C. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles recouvrent les produits des services et du domaine, qui représentent 8 817 889 € en 2018 (en hausse de 8,95 %), et comportent notamment :

- le remboursement des mises à disposition de personnel et remboursements de frais divers : 4 728 664 € contre 4 895 766 € en 2017. Ces mises à disposition concernent principalement Haganis, pour 3 986 864 €, le SCoTAM pour 245 239 €, le Centre Pompidou-Metz pour 105 184 €, le Syndicat des Eaux de la Région Messine pour 55 346 €, les mises à disposition de personnel de l'Opéra-Théâtre ainsi que les contrats de partenariat pour 73 423 € ;
- les refacturations de personnel et de moyens généraux aux budgets annexes (1 530 301 € contre 1 493 854 € en 2017) ;
- les recettes de billetterie et frais d'inscription des établissements culturels et locations de productions (1 109 112 € en 2018 contre 1 051 186 € en 2017) qui s'expliquent par une meilleure fréquentation de ces derniers (352 130 € pour le Conservatoire, 90 678 € pour le Musée et 666 304 € pour l'Opéra-Théâtre) ;
- la redevance spéciale ordures ménagères pour 480 000 € ;
- les redevances d'occupation du domaine public en matière d'électricité, chauffage et gaz, désormais perçues par la Métropole dans le cadre des transferts de compétences, pour 351 306 € ;
- dans le même contexte, les redevances liées à l'exploitation de parkings à Metz (Maud'Huy) et Montigny-lès-Metz auparavant perçues par les communes, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public relatives à la voirie pour 422 171 € ;
- les redevances liées à Metz Expo Evènements et au Centre des Congrès pour 88 439 €.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 5 241 432 € contre 1 963 260 € en 2017, parmi lesquels :

- les redevances versées par les exploitants pour les parkings pour 2 856 731 € ;
- les ventes de produits recyclables : 1 209 988 € contre 1 284 913 € en 2017 ;
- les revenus des immeubles (avenue de Blida, Institut Lafayette, locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz) pour 183 310 € ;
- les redevances versées par les concessionnaires et les délégataires dans le cadre des délégations de service public : 133 045 €, dont 70 399 € pour le Parc des Expositions, 17 170 € versés par ADOMA dans le cadre de la DSP sur l'aire d'accueil de Blida (qui prend fin en 2019), 26 800 € pour les redevances NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) versées par Orange et 10 478 € pour les redevances liés aux crématoriums, dont la compétence a été transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2018 ;
- 389 041 € pour les redevances de fonctionnement "R1" (frais de structure, frais d'administration et de contrôle...) versées par les concessionnaires pour l'accomplissement par Metz Métropole des missions au titre du service public de gaz, d'électricité et de réseaux de chaleur et de froid urbains ;
- le remboursement de chèques déjeuner et de charges diverses à Haganis dans le cadre de la mise à disposition de personnel : 155 181 €.

Enfin, les atténuations de charges représentent 313 515 €, contre 266 083 € en 2017. Il s'agit pour l'essentiel du remboursement d'indemnités journalières ainsi que de diverses régularisations.

D. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au total, les recettes d'investissement en 2018 s'élèvent à 67 789 431 €, dont 54 797 580 € de recettes réelles, contre 34 801 716 € en 2017, soit une hausse de 57,46 %.

Cette évolution s'explique notamment par une forte augmentation du FCTVA, qui a quintuplé en raison de la récupération de la TVA pour la construction de la Maison de la Métropole. Il faut également rappeler que le

niveau 2017 était particulièrement bas dû à des retards de versements qui ont été rattrapés sur 2018 et qui amplifient la hausse constatée.

La Métropole a également perçu en 2018 plus de 3 M€ au titre des amendes de police, auparavant encaissées par les communes, ainsi que 4,8 M€ d'attributions de compensation d'investissement versées par les communes. La possibilité offerte par la Loi de finances pour 2017 d'instaurer une attribution de compensation en investissement a, en effet, été saisie par la collectivité pour les transferts afférents à la loi NOTRe et à la transformation en métropole.

Enfin, les recettes d'emprunt sont en hausse puisque des prêts ont été contractés pour financer la Maison de la Métropole pour 18,9 M€. En 2017, seul un emprunt de 8,5 M€ avait été contracté.

3EME PARTIE : LES DEPENSES

A. LES REALISATIONS DE L'EXERCICE

Les réalisations totales en dépenses du Compte Administratif 2018 s'établissent à 224 531 412 €, dont 209 549 667 € de mouvements réels, soit 95,80 % de réalisation en fonctionnement par rapport au budget primitif et 72,63 % en investissement (67,90 % hors opérations de gestion de dette-trésorerie).

B. LES POLITIQUES METROPOLITAINES

Les dépenses relatives à l'exercice direct des compétences de Metz Métropole se sont établies en 2018 à 113 741 500 €, soit un taux de 85 % de réalisation par rapport au budget total voté.

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	Evolution 2018/2017
Attractivité du territoire	4 229 612	6 669 519	4 786 993	13,18 %
Renforcer la compétitivité	10 598 875	10 515 496	4 968 180	- 53,13 %
Améliorer la qualité de vie	8 375 414	24 771 572	16 045 365	91,58 %
Politiques métropolitaines	23 203 900	41 956 587	25 800 538	11,19 %

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	Evolution 2018/2017
Attractivité du territoire	24 399 470	23 385 502	23 536 105*	- 3,54 %
Renforcer la compétitivité	11 471 465	12 865 526	13 210 446*	15,16 %
Améliorer la qualité de vie	42 311 509	55 057 525	51 194 411*	20,99 %
Politiques métropolitaines	78 182 444	91 308 552	87 940 962	12,48 %

1) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les dépenses (investissement et fonctionnement) liées au développement de l'attractivité du territoire se sont élevées en totalité 28 323 098 €, soit 94 % de réalisation.

* En 2018, un réajustement de l'imputation fonctionnelle de la rémunération du personnel a été réalisé, ce qui explique certaines évolutions sensibles entre 2017 et 2018. De ce fait, il peut s'avérer des décalages sur les présentations fonctionnelles par politique entre le budget prévisionnel et le budget réalisé, induisant ainsi des montants réalisés supérieurs aux montants votés.

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Attractivité du territoire	4 229 612	6 669 519	4 786 993	13,18%
Culture commun (30)	0	0	0	0,00%
CRR (3111)	382 077	370 788	304 354	-20,34%
ESAL (312-3112)	342 904	66 884	40 326	-88,24%
Opéra Théâtre (313-316)	378 613	2 474 412	2 194 462	479,61%
Musée (322-314)	2 192 872	3 053 050	1 831 350	-16,49%
Centre Pompidou-Metz (3221-3141)	905 432	695 069	407 186	-55,03%
Développement touristique (833 ; 95 - 633, 64)	27 714	9 316	9 315	-66,39%

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Attractivité du territoire	24 399 470	23 385 502	23 536 105	-3,54%
Culture commun (30)	11 449	15 197	9 052	-20,94%
CRR (3111)	5 684 209	5 954 855	5 927 888	4,29%
ESAL (312-3112)	2 126 552	2 127 680	2 124 543	-0,09%
Opéra Théâtre (313-316)	7 143 047	7 111 215	7 238 141	1,33%
Musée (322-314)	2 723 184	2 805 960	2 900 921	6,53%
Centre Pompidou-Metz (3221-3141)	5 197 905	5 211 671	5 211 641	0,26%
Développement touristique (833 ; 95 - 633, 64)	1 513 124	158 923	123 920	-91,81%

➤ Le Conservatoire à Rayonnement Régional

Les dépenses d'investissement de 304 354 € correspondent à des travaux de sécurité, de conformité et de rénovation du bâtiment, ainsi que l'achat d'instruments de musique et de divers matériels.

Les dépenses se sont établies à 5 927 888 € en fonctionnement. Les frais de personnel ont représenté 5 575 758 €, les frais de fonctionnement du bâtiment 171 023 € et les frais pédagogiques 145 007 €.

➤ L'Opéra-Théâtre

Les dépenses de l'Opéra-Théâtre sont ordonnancées hors-taxe en raison de l'assujettissement de cet équipement à la TVA, ce qui permet de générer des économies de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se sont établies à 2 194 462 €, en forte hausse par rapport à 2017 (+ 479,61 %). Cette évolution est due à l'opération de rénovation des toitures dont les dépenses se sont élevées à 2 M€ en 2018 contre 117 k€ en 2017. Les autres dépenses concernent le remplacement des sièges et l'achat de matériel divers (sonorisation, projecteurs et lampes ...). Enfin, 62 k€ ont été consacrés à la conformité et la mise en sécurité du bâtiment.

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont constatées à hauteur de 7 238 141 €. Elles sont constituées notamment de 2 951 671 € au titre de la programmation artistique (qui génère 925 600 € de recettes), de 3 942 554 € de dépenses pour le personnel permanent, de 122 409 € pour les frais de communication et de 172 399 € pour les frais de fonctionnement du bâtiment et des services.

➤ Le Musée de La Cour d'Or

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 831 350 €, dont 1 016 179 € pour le nouvel accueil du Musée, 475 709 € pour des travaux de rénovation, aménagement, mise en sécurité et conformité du bâtiment, 139 859 € pour du matériel technique, 129 358 € pour la restauration et l'acquisition d'œuvres d'art et 66 270 € pour l'achat de mobilier et d'ouvrages.

En fonctionnement, les dépenses totales se sont élevées à 2 900 921 €. Les frais de personnel ont représenté 2 157 056 €, les frais de fonctionnement du bâtiment et des services 278 264 €, 118 447 € pour

les frais de communication et 328 887 € pour les frais muséographiques liés aux programmes d'expositions et Constellations.

➤ **Les autres dépenses en matière d'attractivité du territoire**

Concernant les autres dépenses qu'englobe cette politique, on peut noter en fonctionnement :

- la contribution au Centre Pompidou-Metz (5 150 000 €) ;
- la contribution à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (2 112 020 €) ;
- la participation de Metz Métropole à la manifestation Constellations pour 86 579 € (part communication).

En matière d'investissement, les dépenses notables sont :

- le programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour 188 518 €, ainsi que 29 922 € dans le cadre du programme PACTE Lorraine (132 077 € de subvention ont été perçus pour ce programme) ;
- 188 746 € ont été versés au titre d'un contentieux sur la construction du Centre Pompidou-Metz ;
- des travaux d'aménagement et de mise en sécurité du bâtiment de l'ESAL (40 326 €).

2) *RENFORCER LA COMPETITIVITE*

Les dépenses liées au renforcement de la compétitivité du territoire se sont élevées à 18 178 626 €, soit une réalisation de 78 % des crédits votés.

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Renforcer la compétitivité	10 598 875	10 515 496	4 968 180	-53,13%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	423 598	388 520	296 114	-30,10%
Planification territoriale (810 (à c 2017) 8104, 820 - 4)	70 528	743 161	289 200	310,05%
Développement économique (90 ; 92 - 57, 60, 61, 62, 67)	2 225 094	1 471 828	827 180	-62,82%
Aménagement des zones (900 à 909 - 68, 680-689)	7 879 655	7 869 987	3 555 685	-54,88%
Archéologie Préventive (8103-318)	0	42 000	0	

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Renforcer la compétitivité	11 471 465	12 865 526	13 210 446	15,16%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	960 604	1 512 063	988 655	2,92%
Planification territoriale (810 (à c 2017) 8104, 820 - 4)	3 573 333	3 460 992	5 356 708	49,91%
Développement économique (90 ; 92 - 57, 60, 61, 62, 67)	3 146 377	4 831 890	4 805 404	52,73%
Aménagement des zones (900 à 909 - 68, 680-689)	2 523 459	1 238 661	613 980	-75,67%
Archéologie Préventive (8103-318)	1 267 692	1 821 921	1 445 700	14,04%

➤ **L'enseignement supérieur**

Des subventions d'investissement à l'Université de Lorraine ont été versées pour 169 500 €, ainsi qu'à l'Institut Lafayette pour le soutien au développement des briques technologiques (31 250 €). Des dépenses ont été réalisées pour des travaux de sécurité notamment dans les bâtiments de Georgia Tech et à l'ESITC pour 95 364 €.

En fonctionnement, les dépenses de 988 655 € sont composées de subventions versées aux acteurs de l'enseignement supérieur (831 850 €), de charges à caractère général (89 087 €), de cotisations diverses (13 400 €) et de frais de personnel (24 095 €).

➤ **La planification territoriale**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 289 200 € et concernent pour 282 548 € l'élaboration et la révision des Plans Locaux d'Urbanisme suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018, et 5 951 € pour les travaux sur le fort de Queuleu.

En fonctionnement, le total s'élève à 5 356 708 €, dont 508 846 € au titre du SCoTAM qui font l'objet d'une refacturation (292 375 € au titre de la contribution annuelle et 212 510 € au titre des frais de personnel).

La subvention annuelle de fonctionnement à l'AGURAM de 1 634 900 € relève également de cette compétence. Enfin, les frais de personnel s'élèvent à 3 108 088 €.

➤ **Le développement économique**

En investissement, 827 180 € ont été mandatés, dont 650 000 € au titre de la contribution financière à Metz Métropole Moselle Congrès pour la construction du nouveau Centre de Congrès, 50 000 € pour le versement du 3^e et dernier acompte pour la souscription au capital de Mirabelle TV et 127 180 € au titre du développement numérique (versement de subventions dans le cadre de Tango&Scan, travaux d'aménagements à Blida ...).

En fonctionnement, les dépenses totales s'établissent à 4 805 404 € et se répartissent entre 3 874 099 € de subventions de fonctionnement aux partenaires de Metz Métropole (dont la subvention versée à l'agence d'attractivité Inspire Metz pour 2 943 000 €), 351 499 € de rémunération du délégataire du Centre de Congrès (contribution pour contraintes tarifaires et servitudes, personnel de pré-commercialisation et ouverture et promotion/commercialisation), 157 602 € de taxes foncières pour le site de Metz Expo (somme refacturée au délégataire), 124 780 € de frais de communication et 277 008 € de frais de personnel.

➤ **L'aménagement des zones d'activités économiques**

Les dépenses d'investissement 2018 relatives à l'aménagement des zones d'activités économiques concédées s'établissent à 3 555 685 € et concernent notamment :

- 2 M€ versés à la SAREMM au titre de la participation à l'équilibre de l'opération ZAC de l'Amphithéâtre ;
- 1,5 M€ versés également à la SAREMM au titre d'une avance de trésorerie pour l'aménagement du Parc du Technopôle ;
- 55 k€ pour la souscription d'actions au capital de la SAREMM.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 613 980 € et intègrent notamment des frais d'étude pour 41 344 € ainsi qu'une subvention d'équilibre au budget annexe "Zones en régie".

➤ **L'archéologie préventive**

La compétence Archéologie préventive fait l'objet d'un budget annexe dédié. Néanmoins, les charges de personnel sont prises en charge par le budget principal puis refacturées au budget annexe. L'équilibre de ce budget nécessite le versement d'une subvention d'équilibre limitée à la couverture du déficit de l'activité de service public.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 445 700 € dont 862 180 € pour les frais de personnel et 570 000 € au titre de la subvention d'équilibre.

3) AMELIORER LA QUALITE DE VIE

Les dépenses liées à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération se sont élevées en 2018 à 67 239 776 €, soit un taux de réalisation de 84 %.

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Améliorer la qualité de vie	8 375 414	24 771 572	16 045 365	91,58%
Transports Urbains (815 ; 8151 - 820, 821, 852)	0	0	0	0,00%
Gestion des déchets (812 - 7211, 7212, 7213)	5 299 766	6 939 086	3 945 576	-25,55%
Assainissement Pluvial (811, 8111, 831 - 734)	1 184 502	1 659 577	1 594 719	34,63%
Eau et Energie (731, 732, 735, 514)		1 154 000	104 602	
Politique du Logement et de la Ville (524 ; 70 - 420, 428, 443, 50, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 5544, 555)	1 560 034	3 240 955	2 978 600	90,93%
Environnement et Développement Durable (830 - 70, 71, 74, 758, 76)	715	870 621	312 365	43615,59%
Pompiers (113 - 12)	0	144 700	38 678	0,00%
Fourrière (112 - 11)	0	0	0	0,00%
Gymnase VSP (411 - 321 et 322)	183 377	47 576	28 788	-84,30%
Voirie (822 - 5102, 512, 844, 8441, 8442, 8443, 846, 847, 851 et 87)	147 020	10 715 057	7 042 037	4689,84%

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Améliorer la qualité de vie	42 311 509	55 057 525	51 194 411	20,99%
Transports Urbains (815 ; 8151 - 820, 821, 852)	412 603	1 009 104	186 276	-54,85%
Gestion des déchets (812 - 7211, 7212, 7213)	27 589 911	27 935 910	27 979 263	1,41%
Assainissement Pluvial (811, 8111, 831 - 734)	2 605 289	2 463 113	2 458 554	-5,63%
Eau et Energie (731, 732, 735, 751, 514)		459 930	251 582	
Politique du Logement et de la Ville (524 ; 70 - 420, 428, 50, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 5544, 555)	1 057 015	2 273 782	2 002 872	89,48%
Environnement et Développement Durable (830 - 70, 71, 74, 758, 76)	334 845	861 122	828 343	147,38%
Pompiers (113 - 12)	8 874 198	9 131 000	8 811 099	-0,71%
Fourrière (112 - 11)	334 640	333 751	418 092	24,94%
Gymnase VSP (411 - 321 et 322)	189 605	206 480	194 831	2,76%
Voirie (822 - 5102, 512, 844, 8441, 8442, 8443, 846, 847, 851 et 87)	913 403	10 383 334	8 063 499	782,80%

➤ Les transports urbains

En raison de l'existence du budget annexe "Transports publics", le budget principal porte essentiellement sur les dépenses de personnel et les moyens généraux pour 186 276 €, qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe. A noter qu'en 2018, tout comme en 2017, aucune subvention d'équilibre au budget annexe n'a été versée en raison des bons résultats d'exploitation.

➤ La collecte, la valorisation et le traitement des déchets

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 3 945 576 € se composent principalement :

- de 3 797 428 € pour l'autorisation de programme "Conteneurisation", dont : 1 960 852 € pour les PAVE (génie civil, fourniture et pose), 988 020 € pour l'acquisition de véhicules de collecte, 285 366 € pour la géolocalisation, 145 282 € pour la fourniture et la pose de cache conteneurs

et 139 565 € de fournitures de bacs et enquêtes. Le solde concerne des dépenses diverses (refonte de BOM, dévoiement, études ...);

- des travaux sur le Centre Technique Communautaire (102 112 €);
- le solde concerne l'achat de composteurs et les remboursements aux personnes les rendant ainsi que des achats divers.

Les dépenses de fonctionnement sont élevées à 27 979 263 € et se répartissent principalement entre :

- 9 523 302 € de frais de personnel;
- 10 812 147 € pour les prestations de la régie Haganis concernant le tri et le traitement des ordures ménagères;
- 4 572 824 € de contribution au budget annexe "Déchèteries";
- 146 959 € concernant les frais de fonctionnement du Centre Technique Communautaire;
- 85 318 € portant sur les frais de communication;
- le solde concerne principalement la collecte en régie (carburant et entretien des camions, nettoyage et maintenance des PAVE).

➤ **L'assainissement pluvial**

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 594 719 € dont :

- 176 131 € d'études;
- 1 418 588 € de travaux.

En fonctionnement, les dépenses réalisées à hauteur de 2 458 554 € concernent essentiellement les prestations d'entretien des réseaux pluviaux confiées à Haganis (2 365 304 €) et le versement d'une subvention à la Communauté de Communes Mad et Moselle pour la participation aux travaux de la station de relevage Actisud (75 000 €).

➤ **L'eau et l'énergie**

La transformation en Métropole a entraîné au 1^{er} janvier 2018 le transfert des compétences Eau potable (gérée en budget annexe), Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz et Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

A ce titre, les dépenses d'investissement ont représenté 104 602 € en 2018 dont 56 561 € au titre des études et travaux sur les cours d'eau (et notamment le ruisseau Saint-Pierre) dans le cadre de la compétence GEMAPI, 37 153 € pour le reversement aux communes des redevances R2 désormais perçues par la Métropole et 10 888 € au titre des raccordements électriques.

En matière de fonctionnement, le total des dépenses mandatées s'élève à 251 582 € dont 244 089 € pour les cotisations aux divers organismes intervenants dans cette politique (notamment Moselle Aval pour 154 487 €) et 6 836 € pour l'entretien des cours d'eau.

➤ **Le logement, la politique de la Ville et les aires d'accueil des gens du voyage**

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 978 600 €.

Une nouvelle autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 2 M€ pour le programme 2018 de logement social. Les dépenses réalisées en 2018 pour cette compétence, à hauteur de 2 820 925 €, sont réparties entre les programmes 2010 à 2018 (cf. tableau des AP/CP en annexe).

En outre, 157 675 € ont été dépensés pour la compétence Aire d'accueil des gens du voyage pour la réalisation de travaux divers sur les différents sites concernés.

En fonctionnement, les dépenses de 2 002 872 € comprennent notamment :

- 273 832 € de frais d'études (suivi-animation de IOPAH, étude de renouvellement urbain, étude de diversification de l'Habitat ...);
- 69 401 € pour le versement de cotisations, notamment au Fonds de Solidarité au Logement ;
- 29 177 € pour les subventions aux partenaires de la politique du logement (ADIL 57, CLLAJ, ...);
- 397 148 € de subventions aux partenaires privés dans le cadre de la politique de la Ville (Mission locale, CMSEA, AIEM, ...);
- 120 371 € pour la gestion de l'aire de grand passage ;
- 245 287 € pour la gestion des aires de Marly-Montigny et Metz-Blida,
- 801 500 € de frais de personnel.

➤ **L'environnement et le développement durable**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 312 365 € en 2018, dont 247 848 € pour la restauration des pelouses calcaires sur le plateau de Lorry-lès-Metz et 52 414 € pour les travaux sur le site du Mont Saint-Quentin.

En fonctionnement, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 828 343, € dont :

- 103 827 € pour le versement de cotisations, principalement pour l'ATMO Grand Est, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin et le CEREMA ;
- 599 409 € pour les frais de personnel du pôle, dont certains postes sont subventionnés ;
- 24 380 € pour la réalisation d'études ;
- 19 000 € de versement de subventions au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et à la Chambre des Métiers dans le cadre du partenariat Ecodéfis ;
- 19 650 € pour les opérations de communication ;
- 8 856 € pour l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnée.

➤ **Le service de lutte contre l'incendie**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 38 678 € et concernent le remplacement des poteaux incendie dans le cadre de la compétence Service public de défense extérieure contre l'incendie transférée à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 8 811 099 € dont 8 596 640 € de contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle. Les autres dépenses relèvent des avantages acquis par les pompiers districaux avant leur transfert au SDIS ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des poteaux incendie.

➤ **La fourrière animale**

Les dépenses s'établissent exclusivement en fonctionnement pour 418 092 € dont 241 692 € pour les frais de personnel et 169 000 € pour la rémunération du prestataire Chenil Service.

➤ **Le gymnase du Val Saint-Pierre**

En investissement, les dépenses se sont établies à 28 788 €, dont 23 110 € de travaux sur le bâtiment et 5 678 € pour l'achat de matériel sportif.

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 194 831 € dont 119 029 € de frais de personnel et 69 237 € liés au bâtiment (consommations énergétiques, maintenance, réparations).

➤ La voirie métropolitaine

Suite aux transferts des Zones d'Activités Economiques en 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, puis au transfert de la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole exerce désormais des compétences élargies et le budget de la Direction de la mobilité et des espaces publics concerne :

- les espaces communautaires historiques gérés par Metz Métropole avant 2017 (ZAE Technopôle, Mercy, Jury, Peltre, Marly Bellefontaine, Frescaty, Lauvallières) ;
- les ZAE transférées dans le cadre de la Loi NOTRe ;
- les voies communales et espaces publics transférés au 1^{er} janvier 2018.

Les dépenses d'investissement sont passées de 147 020 € en 2017 à 7 042 037 € en 2018. Ces crédits ont été mobilisés pour :

- la rénovation des réseaux de voirie sur les voies communales transférées et dans les ZAE, à hauteur de 4,6 M€, dans le cadre de 98 opérations de travaux réparties sur l'ensemble du territoire, afin de garantir la sécurité des déplacements et le maintien du patrimoine ;
- le projet de requalification de la rue du général Metman à Metz, avec 800 k€ dépensés en 2018 (cette opération se poursuivra en 2019) ;
- la création d'infrastructures cyclables pour 780 k€, notamment dans le cadre de l'opération de création d'une liaison cyclable Magny-Marly (225 k€), et de la création de la voie verte Maginot/Ranconval à Metz (488 k€) ;
- l'entretien ou le renouvellement d'ouvrages d'art, à hauteur de 205 k€, avec notamment la réfection de l'étanchéité du pont de Ranconval pour 150 k€ ;
- la rénovation de la signalisation sur Metz (250 k€) et la rénovation des carrefours à feux et des équipements de régulation du trafic sur l'ensemble des communes (176 k€) ;
- la rénovation de l'éclairage public dans les ZAE (128 k€).

Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 8 063 499 € (contre 913 403 € en 2017) et concernent :

- les frais de personnel pour 4,82 M€ ;
- le conventionnement avec les communes pour que ces dernières réalisent, pour le compte de Metz Métropole, l'entretien courant des voiries communales transférées (hors Metz) y compris les ouvrages d'art, les arbres d'alignement et les espaces verts, l'entretien courant et l'exploitation des ZAE Loi NOTRe (voirie, propreté, éclairage, viabilité hivernale...) et l'entretien des espaces verts sur la Ville de Metz. Le montant total de ces conventions facturées en 2018 s'est élevé à 1,57 M€ ;
- l'entretien, la propreté, le salage et le déneigement dans les espaces publics communautaires historiques pour 603 k€ ;
- la maintenance des carrefours à feux, des dispositifs de jalonnement dynamique et de contrôle d'accès pour 470 k€ ;
- les dépenses courantes de fournitures et d'équipements de voirie sur la Ville de Metz et la réalisation de travaux pour le compte de tiers pour 301 k€ ;
- la maintenance et l'entretien courant des parkings en contrat de prestation de service (Maud'huy sur Metz, Belvédère et St Joseph sur Montigny-lès-Metz) pour 390 k€.

C. LES AUTRES DEPENSES

Les autres dépenses du budget principal de Metz Métropole se sont établies au total en 2018 à 83 491 213 €, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+17,24 %).

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Gestion de l'institution	2 291 365	24 380 798	18 463 100	705,77%
Haganis : Personnel Mis à disposition	0	759	759	0,00%
Dette et frais financiers	3 850 033	4 742 200	3 996 417	3,80%
Total investissement autres dépenses	6 141 398	29 123 757	22 460 276	265,72 %

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Gestion de l'institution	18 312 660	25 386 402	22 784 741	24,42%
Haganis : Personnel Mis à disposition	4 532 494	4 448 600	4 155 933	-8,31%
Reversement aux communes membres	40 147 940	32 329 180	32 299 260	-19,55%
Dette et frais financiers	1 225 983	1 365 370	1 174 262	-4,22%
Opérations non ventilables	850 884	656 950	616 741	-27,52%
Total fonctionnement autres dépenses	65 069 960	64 186 502	61 030 937	- 6,21 %

1) LA GESTION DE L'INSTITUTION METROPOLITAINE

Investissement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Administration générale (Fct 020 hors HA + 021)	304 578	21 553 434	16 140 021	5199,14%
DSI (0201 à 0204)	1 933 693	2 704 150	2 249 985	16,36%
Assemblée Métropolitaine (021 - 031, 032)	0	390	389	0,00%
Information et communication (023 - 022)	53 094	122 824	72 705	36,94%
Gestion de l'institution	2 291 365	24 380 798	18 463 100	705,77%

Fonctionnement	CA 2017	Budget Total Voté 2018	CA 2018	évolution 2018/2017
Administration générale (Fct 020 hors HA + 021)	11 907 150	16 361 397	14 303 856	20,13%
DSI (0201 à 0204)	3 570 644	5 749 097	5 345 033	49,69%
Assemblée Métropolitaine (021 - 031, 032)	1 316 090	1 635 953	1 501 391	14,08%
Information et communication (023 - 022)	1 518 776	1 639 954	1 634 461	7,62%
Gestion de l'institution	18 312 660	25 386 402	22 784 741	24,42%

* En ce qui concerne le CA 2017, le chiffre réel à rapprocher du CA 2018 et correspondant à l'ensemble des dépenses consolidées liées à la DSI est de 5 532 949 €, la différence venant de l'évolution de l'imputation fonctionnelle de la masse salariale de la DSI.

Les dépenses d'investissement dans leur globalité ont fait l'objet d'une forte hausse en raison de la construction de la Maison de la Métropole qui n'avait pas mobilisé de crédits en 2017 (15 254 828 € ont été mandatés en 2018).

Les fonds de concours versés aux communes ont aussi vu leur part augmenter depuis 2017 puisque les crédits mandatés sont passés de 20 000 € à 614 258 € en 2018.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information (matériel, logiciels et travaux divers) sont également en hausse. La part de ces dépenses relatives à la Ville de Metz lui est refacturée, conformément à la convention de mutualisation (1 326 008 €).

Enfin, les dépenses liées à la communication se sont élevées à 72 705 €, dont 41 712 € pour le nouveau site internet de Metz Métropole.

Au niveau du fonctionnement, concernant l'informatique, comme pour l'investissement, la Ville de Metz participe aux charges de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) mais via une imputation sur son attribution de compensation.

L'importante augmentation des charges de fonctionnement de l'administration générale est liée aux mutualisations mises en œuvre au 1^{er} janvier 2018, puisqu'y sont imputées les charges de personnel des services finances, RH, contrôle de gestion, commande publique. L'ensemble des dépenses de personnel concernant les services supports (finances, ressources humaines, marchés publics, secrétariat général...) représente 11 035 946 € sur les 14 M€ totaux.

2) LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la régie comprennent les rémunérations, charges sociales et frais annexes (cotisations APM, mutuelles ...) et font l'objet d'une refacturation intégrale à la régie. Compte tenu des départs (retraites, mutations ...), le nombre d'agents mis à disposition apparaît en diminution chaque année.

3) LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES

Les reversements aux communes membres comprennent les attributions de compensation liées aux transferts de charges (24 810 184 €), en baisse d'environ 8,8 M€ par rapport à 2017 suite à l'évaluation des compétences transférées au 1^{er} janvier 2018.

Ils comprennent également la Dotation de Solidarité Communautaire (6 531 946 €) ainsi que la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour 957 130 €.

La DSC a augmenté de 751 k€ entre 2017 et 2018, permettant de compenser l'impact des transferts de charge sur les budgets communaux, conformément aux accords intervenus entre Metz Métropole et ses communes membres.

La contribution au FPIC a quant à elle augmenté de 204 k€ depuis 2017, compte tenu de la hausse de la contribution globale de l'ensemble intercommunal (Métropole et communes).

4EME PARTIE : LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

La charge de la dette et de la trésorerie pour l'année 2018 se décompose ainsi :

- des emprunts classiques destinés à financer une quote-part des investissements annuels : la charge d'intérêt payée s'est élevée à 990 517 € et l'amortissement du capital s'est élevé à 3 156 955 € ;
- un emprunt obligataire 2012 des grandes collectivités de France qui a généré une charge d'intérêt de 210 700 € et pour lequel 490 000 € ont été provisionnés au titre du remboursement in fine du capital ;
- des crédits long terme renouvelables (CLTR) qui sont des emprunts à long terme destinés au financement des investissements. Ils sont intégrés dans l'encours de dette de la collectivité. En cours d'exercice, pour de courtes périodes, le capital mobilisé peut être ajusté au besoin de trésorerie de la collectivité, contribuant ainsi à diminuer globalement les frais financiers. Ainsi, en 2018, le remboursement du capital emprunté temporairement en décembre 2017 a généré des dépenses budgétaires pour 12 316 954 €, des frais financiers ont été constatés à hauteur de 6 478 € et l'amortissement annuel du capital s'est élevé à 849 461 €.
Les CLTR ont été remobilisés en fin d'année 2018 avant la clôture de l'exercice à hauteur de 11 816 954 €.

Par ailleurs, un montant de 66 121 € a été mandaté au titre des frais bancaires, dont les commissions de non utilisation sur les produits de gestion de trésorerie et les frais de dossiers et commissions sur les emprunts réalisés.

A la suite de la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, relative à la contribution du Département de la Moselle au financement du Centre des Congrès Robert Schuman, Metz Métropole a décidé de réduire à 2 355 500 € le montant de l'emprunt signé en 2016 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (montant initial : 4 055 500 €). Ainsi, en 2018, la collectivité a mobilisé le solde de cet emprunt, soit 1 700 000 €.

Enfin, pour financer la Maison de la Métropole, la collectivité a mobilisé en 2018 :

- un emprunt signé en 2018 auprès de la Banque Postale, d'un montant de 8 600 000 € au taux fixe de 1,72 % (cotation Charte Gissler : A1) et d'une durée d'amortissement de 30 ans ;
- un emprunt signé en 2018 auprès de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, d'un montant de 8 600 000 € au taux fixe de 1,65 % (cotation charte Gissler : A1) et d'une durée d'amortissement de 25 ans.

L'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2018 s'élevait à 86 209 248 €, soit une hausse de 21,9 % par rapport à l'encours au 31 décembre 2017 (71 315 665 €). Il est composé de vingt lignes d'emprunt qui se situent en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

La capacité de désendettement s'établit à environ 3,5 années au 31 décembre 2018 (3,2 années au 31 décembre 2017).

BUDGET ANNEXE « DECHETERIES »

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA.

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Exploitation	Résultats de l'exercice 2018	4 411 000,07	5 097 647,20	686 647,13
	Résultat 2017 reporté		808 453,93	808 453,93
	Résultat à affecter			1 495 101,06
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	0,00	18 385,00	18 385,00
	Résultat 2017 reporté		9 123,05	9 123,05
	Résultat à affecter			27 508,05
Restes à réaliser 2018				
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)			
	Report d'investissement (compte 001)		27 508,05	
	Report de fonctionnement (compte 002)		1 495 101,06	

Le résultat de la section d'exploitation présente un excédent de **686 647,13 €** auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de **808 453,93 €**, pour atteindre un résultat cumulé positif de **1 495 101,06 €**

Le résultat de l'exercice en section d'investissement fait apparaître un excédent de **18 385 €**, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté (**9 123,05 €**), faisant apparaître un résultat cumulé excédentaire de **27 508,05 €**

Le résultat global à la fin de l'exercice 2018 atteint donc **1 522 609,11 €**.

EXPLOITATION

DEPENSES

Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 CA 2017
011	Charges à caractère général	4 530 768,51	4 690 653,93	4 322 000,00	-4,61%
012	Charges de personnel	12 000,00	12 000,00	8 518,39	-29,01%
65	Subventions	2 207,20	2 800,00	2 264,35	2,59%
67	Charges exceptionnelles	0,00	760 000,00	59 832,33	0,00%
68	Dotations aux provisions				
Total des dépenses réelles		4 544 975,71	5 465 453,93	4 392 615,07	-3,35%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 255,00	19 000,00	18 385,00	122,71%
Total des dépenses d'ordre		8 255,00	19 000,00	18 385,00	122,71%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 553 230,71	5 484 453,93	4 411 000,07	-3,12%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 553 230,71	5 484 453,93	4 411 000,07	-3,12%

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 CA 2017
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 357 680,60	4 424 000,00	4 812 465,00	10,44%
75	Autres produits de gestion courante	273 100,94	252 000,00	278 081,30	1,82%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	7 100,90	0,00%
Total des recettes réelles		4 630 781,54	4 676 000,00	5 097 647,20	10,08%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 562,90	0,00		-100,00%
Total des recettes d'ordre		8 562,90	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL recettes d'exploitation		4 639 344,44	4 676 000,00	5 097 647,20	9,88%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			808 453,93		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 639 344,44	5 484 453,93	5 097 647,20	9,88%

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 CA 2017
21	Immobilisations corporelles	0,00	28 123,05	0,00	0,00%
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		0,00	28 123,05	0,00	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 562,90	0,00	0,00	-100,00%
Total des dépenses d'ordre		8 562,90	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL dépenses d'investissement		8 562,90	28 123,05	0,00	-100,00%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 562,90	28 123,05	0,00	-100,00%

RECETTES

Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 CA 2017
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 255,00	19 000,00	18 385,00	122,71%
Total des recettes d'ordre		8 255,00	19 000,00	18 385,00	122,71%
TOTAL recettes d'investissement		8 255,00	19 000,00	18 385,00	122,71%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			9 123,05		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 255,00	28 123,05	18 385,00	122,71%

En fonctionnement les dépenses réelles de l'exercice 2018 se sont établies à 4 392 615 € dont :

- 4 314 000 € pour rémunérer le gestionnaire des déchèteries (Haganis) ;
- 59 832 € pour le versement du solde d'une subvention attribuée par Metz Métropole à Haganis pour financer la réalisation de divers projets inscrits aux budgets 2014 et 2015 de la régie ;
- 8 518 € de charges de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 097 647 € dont :

- 4 812 465 € de participations des collectivités utilisatrices des déchèteries (dont Metz Métropole pour 4 546 376 €) ;
- 213 985 € de redevances versées par la régie Haganis ;
- 64 096 € de compensations financières relatives à la collecte des déchets électriques et électroniques.

BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »

L'activité « Archéologie préventive » est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M57 faisant l'objet d'un assujettissement partiel à la TVA en ce qui concerne l'activité concurrentielle des fouilles. Les activités de diagnostics et de valorisation scientifique ne sont pas assujetties.

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'exercice 2018	1 369 214,72	1 683 469,82	314 255,10
	Résultat 2017 reporté	135 359,39		-135 359,39
	Résultat à affecter			178 895,71
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	273 428,34	57 895,09	-215 533,25
	Résultat 2017 reporté	344 564,23		-344 564,23
	Résultat à affecter			-560 097,48
Restes à réaliser 2018		0,00		
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)		178 895,71	
	Report d'investissement (compte 001)	560 097,48		
	Report de fonctionnement (compte 002)			

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de **178 895,71 €**.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un déficit de **215 533,25 €**, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté (- **344 564,23 €**), faisant ainsi apparaître un résultat cumulé déficitaire de **560 097,48 €**.

Afin de couvrir en partie le déficit d'investissement, l'affectation à l'article 1068 est de **178 895,71 €**.

Il convient de rappeler que le budget principal verse une subvention d'équilibre à ce budget annexe en ce qui concerne l'activité non concurrentielle, à savoir les diagnostics et la valorisation scientifique. Pour 2018, la subvention versée était de 570 000 €, intégrée dans les recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
011	Charges à caractère général	331 558,28	393 358,81	337 817,70	1,89%
012	Charges de personnel	891 880,22	900 000,00	900 000,00	0,91%
65	Subventions	2,00		3,48	74,00%
66	Charges financières	19 474,79	50 510,00	18 498,45	-5,01%
67	Charges exceptionnelles	7 656,00			-100,00%
68	Dotations aux provisions		55 600,00	55 000,00	0,00%
Total des dépenses réelles		1 250 571,29	1 399 468,81	1 311 319,63	4,86%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	566 500,00		0,00%
042	Transfert entre sections	46 024,99	60 000,00	57 895,09	25,79%
Total des dépenses d'ordre		46 024,99	626 500,00	57 895,09	25,79%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 296 596,28	2 025 968,81	1 369 214,72	5,60%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			135 359,39		
		=	=	=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 296 596,28	2 161 328,20	1 369 214,72	5,60%

RECETTES

Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
70	Produits des services, du domaine et des ventes	3 887,84	0,00		-100,00%
74	Subventions et participations	359 817,81	436 106,20	455 081,13	26,48%
75	Autres produits de gestion courante	784 464,82	1 725 222,00	1 228 388,69	56,59%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>449 117,00</i>	<i>900 000,00</i>	<i>570 000,00</i>	<i>26,92%</i>
77	Produits exceptionnels	13 066,42			-100,00%
Total des recettes réelles		1 161 236,89	2 161 328,20	1 683 469,82	44,97%
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL recettes de fonctionnement		1 161 236,89	2 161 328,20	1 683 469,82	44,97%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1					
		=	=	=	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 161 236,89	2 161 328,20	1 683 469,82	44,97%

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 311 320 € se répartissent entre :

- 900 000 € de frais de personnel, facturés par le budget principal ;
- 201 745 € de frais liés aux chantiers, aux diagnostics ainsi qu'aux études post-fouilles ;
- 108 894 € de frais de fonctionnement du bâtiment ;
- 55 000 € de provisions pour risques et charges ;
- 18 498 € de charges d'intérêts de la dette (emprunt contracté pour la construction du bâtiment de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 1 683 470 €, dont :

- 455 081 € au titre des subventions sur les diagnostics et des redevances d'archéologie préventive (dont 452 354 € pour les subventions concernant la période du 01/06/17 au 31/05/18) ;
- 658 389 € de recettes des fouilles ;

- 570 000 € de subvention d'équilibre du budget principal pour le financement des activités "service public" de l'Archéologie Préventive (diagnostics et activité de conservation du mobilier archéologique ainsi que les activités de promotion culturelle).

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
21	Immobilisations corporelles	127 167,19	21 998,25	41 600,85	-67,29%
16	Emprunts et Dettes	230 956,74	232 000,00	231 827,49	0,38%
Total des dépenses réelles		358 123,93	253 998,25	273 428,34	-23,65%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
Total des dépenses d'ordre					
TOTAL dépenses d'investissement		358 123,93	253 998,25	273 428,34	-23,65%
Reste à réaliser N-1			27 937,52		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			344 564,23		
		=	=	=	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		358 123,93	626 500,00	273 428,34	-23,65%

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	241 786,25			
13	Subventions d'Investissement				
Total des recettes réelles		241 786,25	0,00	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement		566 500,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	46 024,99	60 000,00	57 895,09	25,79%
Total des recettes d'ordre		46 024,99	626 500,00	57 895,09	25,79%
TOTAL recettes d'investissement		287 811,24	626 500,00	57 895,09	-79,88%
Reste à réaliser N-1					
		=	=	=	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		287 811,24	626 500,00	57 895,09	-79,88%

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies à 273 428 €, dont 231 827 € au titre du remboursement du capital des emprunts. 39 542 € ont été consacrés à divers travaux sur le bâtiment (asservissement des clapets, travaux sur la toiture ...).

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette du budget annexe "Archéologie préventive" est composé de 2 lignes d'emprunt pour un montant total de 3 055 579 € et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS PUBLICS »

Le budget annexe "Transports publics" est un budget géré sous la nomenclature M43 et assujetti à la TVA.

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Exploitation	Résultats de l'exercice 2018	62 088 641,95	65 637 686,50	3 549 044,55
	Résultat 2017 reporté		8 051 186,50	8 051 186,50
	Résultat à affecter			11 600 231,05
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	13 981 731,82	9 694 363,90	-4 287 367,92
	Résultat 2017 reporté		911 290,56	911 290,56
	Résultat à affecter			-3 376 077,36
Restes à réaliser 2018		273 927,74		
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)		3 650 005,10	
	Report d'investissement (compte 001)	3 376 077,36		
	Report de fonctionnement (compte 002)		7 950 225,95	

Le résultat de la section d'exploitation présente un excédent de **3 549 044,55 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de **8 051 186,50 €**, pour atteindre un résultat cumulé positif de **11 600 231,05 €**. Ce résultat a permis non seulement de ne pas solliciter de subvention du budget principal en 2018, mais également au budget primitif 2019 avec la reprise anticipée.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un déficit de **4 287 367,92 €**, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté (**911 290,56 €**), faisant ainsi apparaître un résultat cumulé déficitaire de **3 376 077,36 €**.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2018 est donc de **8 224 153,69 €**.

EXPLOITATION

DEPENSES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 - CA 2017
011	Rémunération délégataire	47 271 628,65	48 466 786,50	48 121 072,26	1,80%
012	Charges de personnel	446 102,00	510 000,00	475 111,07	6,50%
014	Remboursements Versement Transport	53 556,89	100 000,00	55 783,40	4,16%
65	Subventions (CG57, DGD)	1 091 144,12	1 155 400,00	1 170 731,06	7,29%
66	Charges financières	2 878 866,79	3 179 500,00	2 816 042,41	-2,18%
67	Charges exceptionnelles	1 031 618,20			-100,00%
68	Dotations aux provisions	0,00	5 500,00		0,00%
Total des dépenses réelles		52 772 916,65	53 417 186,50	52 638 740,20	-0,25%
023	Virement à la section d'investissement		7 060 000,00		
042	Transfert entre sections	8 418 753,43	11 440 000,00	9 449 901,75	12,25%
Total des dépenses d'ordre		8 418 753,43	18 500 000,00	9 449 901,75	12,25%
TOTAL dépenses d'exploitation		61 191 670,08	71 917 186,50	62 088 641,95	1,47%

= = = =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	61 191 670,08	71 917 186,50	62 088 641,95	1,47%
---	----------------------	----------------------	----------------------	--------------

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 - CA 2017
013	Atténuations de charges	0,00			
70	Billetterie	13 659 930,10	13 040 000,00	14 111 240,62	3,30%
73	Versement Transport	44 071 817,55	44 400 000,00	44 950 398,69	1,99%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 650 775,11	1 239 100,00	1 294 966,55	-21,55%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10 240,70	0,00%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	4 141 119,25	2 321 900,00	2 421 965,81	-41,51%
78	Reprise sur subventions	110 500,00	0,00	0,00	-100,00%
Total des recettes réelles		63 634 142,01	61 001 000,00	62 788 812,37	-1,33%
042	Transfert entre sections	2 109 481,52	2 865 000,00	2 848 874,13	35,05%
Total des recettes d'ordre		2 109 481,52	2 865 000,00	2 848 874,13	35,05%
TOTAL recettes d'exploitation		65 743 623,53	63 866 000,00	65 637 686,50	-0,16%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			8 051 186,50		

= = = =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	65 743 623,53	71 917 186,50	65 637 686,50	-0,16%
---	----------------------	----------------------	----------------------	---------------

En section d'exploitation, les dépenses réelles de l'exercice s'établissent à 52 638 740 € et se répartissent principalement comme suit :

- la rémunération du délégataire de transports publics urbains de voyageurs, la SAEML TAMM : 46 276 336 €, en application de la DSP applicable depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- le remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire conformément à la DSP (nouveau système billettique, Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs, renouvellement du parc de véhicules et investissements supplémentaires) : 1 004 335 € ;
- la compensation financière versée à la Région Grand Est (précédemment au Département de la Moselle avant le transfert des compétences Transport scolaire et Transport interurbain de voyageurs) au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires : 1 111 825 € ;

- la facturation par le budget principal des frais de personnel et des moyens généraux du Pôle Mobilité : 507 237 € ;
- la compensation versée à la SNCF au titre de l'intégration des tarifs : 161 405 € ;
- la réalisation de différentes études (enquête origine/destination, schéma de hiérarchisation du réseau viaire, Plan de Déplacements Urbains ...) : 287 175 € ;
- les frais financiers et charges d'intérêts liés aux emprunts METTIS et outils de gestion dette-trésorerie pour le budget annexe : 2 428 436 € ;
- la restitution de produits issus du versement transport suite à des réclamations : 55 783 € ;
- le transport scolaire sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Val Saint-Pierre : 41 948 €.

Les recettes d'exploitation se sont établies en mouvements réels à 62 788 812 €. Ces recettes sont constituées principalement :

- du Versement Transport perçu à hauteur de 44 950 399 € ;
- du produit de la billetterie du réseau de transports, en application de la DSP : 14 111 241 €, soit une hausse de 3,3 % et de 451 311 € par rapport à 2017 ;
- du reversement par le délégataire du Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises (CICE) pour 995 027 € ;
- de la Dotation Générale de Décentralisation : 1 239 148 €.

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 - CA 2017
13	Subventions d'Investissement	0,00			
16	Emprunts et Dettes - hors OGD	6 560 976,71	6 850 000,00	6 675 035,98	1,74%
20	Immobilisations incorporelles - Equipement du réseau	10 697,00	284 550,00	14 936,00	39,63%
21	Immobilisations corporelles - Equipement du réseau	2 718 848,64	9 242 673,89	4 442 885,71	63,41%
23	Travaux Mettis et acquisitions foncières	85 099,04			-100,00%
4581	Aménagement avenue de la Seille	0,00	296 000,00		#DIV/0!
27	Autres immobilisations financières	0,00			
Total des dépenses réelles		9 375 621,39	16 673 223,89	11 132 857,69	18,74%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (dépenses d'ordre)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 109 481,52	2 865 000,00	2 848 874,13	35,05%
Total des dépenses d'ordre		2 109 481,52	2 865 000,00	2 848 874,13	35,05%
TOTAL dépenses d'investissement		11 485 102,91	19 538 223,89	13 981 731,82	21,74%
Reste à réaliser N-1			125 066,67		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1					

= = = =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 485 102,91	19 663 290,56	13 981 731,82	21,74%
---	----------------------	----------------------	----------------------	---------------

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évo CA 2018 - CA 2017
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 117 504,38			-100,00%
13	Subventions d'Investissement	3 603 953,00		244 462,15	-93,22%
16	Emprunts et Dettes	0,00			0,00%
23	Immobilisations en cours	56 017,04			-100,00%
4582	Aménagement avenue de la Seille (rbst SAREMM)	0,00	252 000,00		0,00%
Total des recettes réelles		4 777 474,42	252 000,00	244 462,15	-94,88%
021	Virement de la section de fonctionnement		7 060 000,00		0,00%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)				0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 418 753,43	11 440 000,00	9 449 901,75	12,25%
Total des recettes d'ordre		8 418 753,43	18 500 000,00	9 449 901,75	12,25%
TOTAL recettes d'investissement		13 196 227,85	18 752 000,00	9 694 363,90	-26,54%
Reste à réaliser N-1					
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			911 290,56		

= = = =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 196 227,85	19 663 290,56	9 694 363,90	-26,54%
---	----------------------	----------------------	---------------------	----------------

Le budget annexe "Transports publics" comporte 3 autorisations de programme avec une enveloppe totale de 20 700 000 € au 31 décembre 2018.

Les crédits de paiements ouverts en 2018 sur ces autorisations de programme s'élevaient à 4 866 674 €, sur lesquels 611 596 € ont été mandatés, suivant la répartition ci-dessous :

Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP			
			Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total AP	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2017	CP 2018 après révision	Crédits de paiement réalisés en 2018	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2018
2013	QVTC006-01	Accessibilité Réseau	6 000 000		6 000 000	4 094 610	1 000 000	327 160	4 421 770
2016	16QVTC01	Optimisation des lignes structurantes	10 000 000		10 000 000	1 836 754	3 866 674	284 436	2 121 190
2018	18QVTC01	Acquisition de 3 Bus BHNS et 2 BLUEBUS		4 700 000	4 700 000	0	0	0	0
TOTAL des AP du Budget annexe Transports Publics			16 000 000	4 700 000	20 700 000	5 931 364	4 866 674	611 596	6 542 960

Les crédits de paiement mobilisés en 2018 ont été consacrés à :

- l'optimisation des lignes structurantes pour 284 436 €, avec notamment l'opération sur la Ligne 3 rue de la Horgne ;
- la mise en accessibilité des arrêts de bus pour 327 160 €, avec 34 arrêts traités en 2018.

En plus des dépenses liées aux autorisations de programme ci-dessus, la section d'investissement a enregistré les dépenses suivantes :

- l'acquisition de bus articulés pour 3 685 178 € ;
- le financement des biens acquis par le délégataire (bus, système billettique ...) qui intégreront à terme le patrimoine de Metz Métropole : 1 771 061 € ;
- les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette : 4 903 975 € ;
- des dépenses relatives à la rénovation du parking de la gare de Peltre : 144 603 €.

Les recettes réelles d'investissement, d'un montant total de 244 462 €, intègrent notamment une subvention de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) pour les travaux d'optimisation des lignes structurantes pour 239 278 €.

A noter que l'on retrouve en dépenses d'ordre le solde de l'opération de cession du système billettique pour 1 419 218 €.

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette du budget annexe « Transports publics » est composé de 7 emprunts pour un montant total de 107 610 559 € et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

BUDGET ANNEXE « ZONES EN RÉGIE »

Le budget annexe "Zones en régie" a vocation à suivre et à retracer les opérations d'aménagement qui concernent la zone de Lauvallières, la zone du Technopôle ainsi que le Plateau de Frescaty.

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'exercice 2018	16 129 834,41	17 795 071,99	1 665 237,58
	Résultat 2017 reporté		3 580 584,82	3 580 584,82
	Résultat à affecter			5 245 822,40
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	11 439 008,36	11 468 397,62	29 389,26
	Résultat 2017 reporté	2 982 055,33		-2 982 055,33
	Résultat à affecter			-2 952 666,07
Restes à réaliser 2018				
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)			
	Report d'investissement (compte 001)	2 952 666,07		
	Report de fonctionnement (compte 002)		5 245 822,40	

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de **1 665 237,58 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de **3 580 584,82 €**, pour atteindre un résultat cumulé positif de **5 245 822,40 €**.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un excédent de **29 389,26 €** duquel il convient de déduire le résultat reporté (- **2 982 055,33 €**), faisant ainsi apparaître un résultat cumulé déficitaire de **2 952 666,07 €**

Le résultat global à la fin de l'exercice 2018 est donc de **2 293 156,33 €**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
011	Charges à caractère général	3 408 961,27	14 769 529,49	4 581 436,79	34,39%
012	Charges de personnel	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00%
65	Subventions	0,58	100,00	0,00	-100,00%
66	Charges financières		0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	
Total des dépenses réelles		3 488 961,85	14 849 629,49	4 661 436,79	33,61%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	9 803 656,33	0,00	
042	Transfert entre sections	10 811 562,42	11 468 399,00	11 468 397,62	6,08%
Total des dépenses d'ordre		10 811 562,42	21 272 055,33	11 468 397,62	6,08%
TOTAL dépenses de fonctionnement		14 300 524,27	36 121 684,82	16 129 834,41	12,79%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1					

		=	=	=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		14 300 524,27	36 121 684,82	16 129 834,41	12,79%

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	2 818 629,19	10 937 000,00	4 272 606,00	51,58%
74	Subv de fonctionnement	11 812,50	400 000,00	1 859 394,30	15640,90%
75	Autres produits de gestion courante	151 834,20	154 100,00	224 063,33	47,57%
Total des recettes réelles		2 982 275,89	11 491 100,00	6 356 063,63	113,13%
042	Transfert entre sections	11 468 397,62	21 050 000,00	11 439 008,36	-0,26%
Total des recettes d'ordre		11 468 397,62	21 050 000,00	11 439 008,36	-0,26%
TOTAL recettes de fonctionnement		14 450 673,51	32 541 100,00	17 795 071,99	23,14%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1					

		=	=	=	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		14 450 673,51	36 121 684,82	17 795 071,99	23,14%

En tant que budget de zones, les dépenses réelles sont exclusivement en section de fonctionnement et se sont établies à 4 661 437 €, dont :

- 47 011 € ont été mandatés sur la ZAC de Lauvallières, pour des travaux de raccordement de voirie ;
- 3 468 856 € pour le Plateau de Frescaty. Ces dépenses ont notamment porté sur :
 - les travaux de requalification de l'entrée principale du site, des travaux de viabilisation (ancienne résidence du général), l'acquisition de la 2ème tranche de la base vie ;
 - Des études (élaboration du Plan Guide, Plan de Référence Urbain pour le futur site de l'Agrobiopôle, diagnostic pyrotechnique ...) ;
 - L'EPFL a également perçu 488 617 € au titre du remboursement de frais, et 160 611 € au titre de la convention de maîtrise d'œuvre ;
 - Les autres dépenses concernent le gardiennage, l'entretien du site, le règlement de la taxe foncière et les assurances ;
- 80 000 € correspondant au remboursement de frais de personnel supportés par le budget principal ;
- Enfin, 1 060 570 € concernent d'autres zones, notamment les anciens terrains PSA pour l'acquisition d'un tènement immobilier auprès de l'EPFL qui a ensuite fait l'objet d'une cession, ainsi que pour la création de la voie verte sur le Boulevard Solidarité.

Les recettes réelles de fonctionnement arrêtées à 6 356 064 € concernent :

- Le Plateau de Frescaty, pour 3 925 663 €, dont :
 - 2 166 600 € issus du produit des ventes de terrains (2 061 000 € pour la vente des terrains de la 2^{ème} tranche de la zone vie à la SCI Lulava, et 105 600 € pour la vente du bâtiment HM5 à la société PAS&JAD) ;
 - Une subvention de 900 000 € dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation ;
 - 220 325 € correspondent aux recettes des loyers et charges issus des bâtiments du site (FC Metz, AG Participations, Tessi ...) ;
- La zone de Lauvallières : 959 395 € ont été versés par les Hôpitaux Privés de Metz au titre de la participation aux équipements de la ZAC ;
- Des ventes de terrains à l'association AFAEDAM et au CERP.

Les mouvements d'ordre sont constitués par les annulations de stocks au 1^{er} janvier et les constatations des nouveaux stocks au 31 décembre, écritures qui trouvent leur équivalent en section d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
16	Emprunts et Dettes	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00		
27	Créances	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 468 397,62	21 050 000,00	11 439 008,36	-0,26%
Total des dépenses d'ordre		11 468 397,62	21 050 000,00	11 439 008,36	-0,26%
TOTAL dépenses d'investissement		11 468 397,62	21 050 000,00	11 439 008,36	-0,26%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 982 055,33		
		=	=	=	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 468 397,62	24 032 055,33	11 439 008,36	-0,26%

RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évol CA 2018/2017
16	Emprunts et Dettes	918 000,00	2 760 000,00		-100,00%
23	Immobilisations en cours	434 847,02			-100,00%
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes réelles		1 352 847,02	2 760 000,00	0,00	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 803 656,33		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 811 562,42	11 468 399,00	11 468 397,62	6,08%
Total des recettes d'ordre		10 811 562,42	21 272 055,33	11 468 397,62	6,08%
TOTAL recettes d'investissement		12 164 409,44	24 032 055,33	11 468 397,62	-5,72%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1					
		=	=	=	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		12 164 409,44	24 032 055,33	11 468 397,62	-5,72%

De même qu'en fonctionnement, les mouvements d'ordre correspondent aux annulations de stocks au 1^{er} janvier et aux constatations des nouveaux stocks au 31 décembre.

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Suite au transfert de la compétence Eau potable au 1^{er} janvier 2018, un budget annexe correspondant a été créé. Ce budget soumis à la nomenclature M49 et assujetti à TVA a vocation à retracer les relations financières entre Metz Métropole d'une part et la Régie de l'eau de Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) d'autre part. Il gère également les délégations de service public qu'avaient souscrites les communes de Fey, Marieulles-Vezon et Rozérieulles, dont les échéances sont respectivement fixées au 31 décembre 2018, au 25 mars 2019 et au 30 juin 2020. A leur terme, la Régie de l'eau assurera la gestion de l'eau potable sur ces territoires.

		Dépense	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'exercice 2018	3 894 847,44	4 073 350,91	178 503,47
	Résultat 2017 reporté			0,00
	Résultat à affecter			178 503,47
Section d'Investissement	Résultats de l'exercice 2018	2 249 949,94	2 477 845,44	227 895,50
	Résultat 2017 reporté			0,00
	Résultat à affecter			227 895,50
Restes à réaliser 2018		254 052,20	300 000,00	
Reprise anticipée	Prévision d'affectation (compte 1068)			
	Report d'investissement (compte 001)		227 895,50	
	Report de fonctionnement (compte 002)		178 503,47	

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de **178 503,47 €**

Le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un excédent de **227 895,50 €**

Il n'y a pas de résultat antérieur à ajouter puisque 2018 est la première année d'exécution de ce budget.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2018 est donc de **406 398,97 €**

EXPLOITATION

DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
011	Charges à caractère général	127 300,00	87 500,00
66	Charges financières	28 300,00	7 028,75
67	Charges exceptionnelles	3 500 000,00	3 766 000,00
Total des dépenses réelles		3 655 600,00	3 860 528,75
042	Opérations d'ordre entre sections	34 400,00	34 318,69
Total des dépenses d'ordre		34 400,00	34 318,69
TOTAL dépenses d'exploitation		3 690 000,00	3 894 847,44
023	Virement à la section d'investissement	6 900,00	

= =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 696 900,00	3 894 847,44
---	---------------------	---------------------

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	29 800,00	37 127,83
75	Autres produits de gestion courante	139 000,00	263 860,75
77	Produits exceptionnels	3 519 500,00	3 765 974,18
Total des recettes réelles		3 688 300,00	4 066 962,76
042	Opérations d'ordre entre sections	8 600,00	6 388,15
Total des recettes d'ordre		8 600,00	6 388,15
TOTAL recettes d'exploitation		3 696 900,00	4 073 350,91
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			

= =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 696 900,00	4 073 350,91
---	---------------------	---------------------

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 3 860 529 €, dont :

- 3 765 935 € de contribution au SERM, qui représente le versement des excédents accumulés par la Ville de Metz ;
- 80 000 € au titre de la convention de prestations de services passée entre Metz Métropole et la Régie de l'Eau de Metz Métropole ;
- 7 029 € au titre des intérêts d'emprunts précédemment souscrits par Fey, Rozérieulles et Montigny-lès-Metz ;
- 7 500 € de remboursement de frais généraux au budget principal.

Les recettes réelles s'élèvent à 4 066 963 € et comprennent :

- pour 3 765 974 € la récupération des excédents dégagés par la Ville de Metz, qui ont ensuite été reversés au SERM pour le même montant ;
- pour 300 989 €, les redevances versées par les délégataires au titre du 1^{er} semestre pour le territoire de Montigny-lès-Metz, et au titre de l'année entière en ce qui concerne les DSP sur Marieulles-Vezon, Fey et Rozérieulles.

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux amortissements.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 168 555,72	2 050 000,00
16	Emprunts et Dettes	33 700,00	35 623,15
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	613 971,03	157 938,64
Total des dépenses réelles		2 816 226,75	2 243 561,79
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 600,00	6 388,15
041	Opérations patrimoniales	23 000,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		31 600,00	6 388,15
TOTAL dépenses d'investissement		2 847 826,75	2 249 949,94

= =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 847 826,75	2 249 949,94
---	---------------------	---------------------

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
10	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 443 526,75
13	Subventions d'Investissement		
16	Emprunts et Dettes	300 000,00	0,00
27	Créances	40 000,00	0,00
Total des recettes réelles		340 000,00	2 443 526,75
021	Virement de la section de fonctionnement	6 900,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	34 400,00	34 318,69
041	Opérations patrimoniales	23 000,00	0,00
Total des recettes d'ordre		64 300,00	34 318,69
TOTAL recettes d'investissement		404 300,00	2 477 845,44
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		2 443 526,75	

= =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 847 826,75	2 477 845,44
---	---------------------	---------------------

On retrouve en dépenses réelles d'investissement (2 243 562 €) le versement de la dotation initiale à la Régie de l'Eau de Metz Métropole (2 050 000 €), les travaux sur les réseaux d'eau potable sur Montigny-lès-Metz et Rozérieulles (157 939 €) et le remboursement du capital des emprunts précédemment contractés par Fey, Rozérieulles et Montigny-lès-Metz (35 623 €).

Les recettes réelles comprennent le versement des excédents d'investissement des communes, qui ont par la suite été reversés à la Régie au titre de dotation initiale ou ont permis de financer les travaux sur les réseaux.

De même qu'en section de fonctionnement, les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux amortissements.

ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Compétence	Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP			DISPONIBLE/ AP	
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total AP	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2017	Crédits de paiement réalisés en 2018	Total crédits de paiement réalisés au 31/12/2018		
Gestion des déchets	2015	15QVGD01	Programme de conteneurisation	25 000 000		25 000 000	10 760 968	3 797 428	14 558 396	10 441 604	
	2018	18QVGD01	Extension Bureaux CTC	1 200 000		1 200 000	0	0	0	1 200 000	
			Sous-total Gestion des Déchets	25 000 000	0	26 200 000	10 760 968	3 797 428	14 558 396	11 641 604	
Logement Social	2010	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social	8 985 176		8 985 176	7 888 020	238 007	8 126 027	859 149	
	2012	QVLS001-12	Programme 2012 Logement Social	2 892 471		2 892 471	2 028 682	432 633	2 461 315	431 156	
	2013	QVLS001-13	Programme 2013 Logement Social	2 794 768		2 794 768	1 953 957	538 796	2 492 753	302 015	
	2014	QVLS001-14	Programme 2014 Logement Social	2 850 313		2 850 313	2 439 019	171 092	2 610 111	240 202	
	2015	15QVLS01	Programme 2015 Logement Social	2 070 698		2 070 698	809 113	445 993	1 255 106	815 592	
	2016	16QVLS01	Programme 2016 Logement Social	1 200 000		1 200 000	321 978	268 732	590 710	609 290	
	2016	16QVLS02	Création d'une aire définitive de grand passage	900 000		900 000	0	0	0	900 000	
	2017	17QVLS01	Programme 2017 Logement Social	2 000 000		2 000 000	165 125	534 196	699 321	1 300 679	
	2018	18QVLS01	Programme 2018 Logement Social	2 000 000		2 000 000	191 476	191 476	191 476	1 808 524	
				Sous-total Logement Social	25 693 426	0	25 693 426	15 605 894	2 820 925	18 426 819	7 266 607
Assainissement pluvial	2017	17QVEP01	Réseaux assainissement eaux pluviales	6 000 000		6 000 000	833 480	1 497 293	2 330 773	3 669 227	
	2017	17QVEP02	Restructuration du ruisseau St Pierre	1 400 000		1 400 000	7 273	20 030	27 303	1 372 697	
Enseignement supérieur			Sous-total Assainissement Pluvial	7 400 000	0	7 400 000	840 753	1 517 323	2 358 076	5 041 924	
	2015	15CTES01	Subventions 2015	300 000		300 000	265 000	0	265 000	35 000	
	2016	16CTES01	Subventions 2016	458 000		458 000	164 250	81 250	245 500	212 500	
	2016	16CTES02	CPER 2015-2020	6 415 000		6 415 000	0	0	0	6 415 000	
	2017	17CTES01	Subvention 2017	198 000		198 000	0	119 500	119 500	78 500	
	2018	18CTES01	Subvention 2018	594 000		594 000	0	0	0	594 000	
				Sous-total Enseignement Supérieur	7 965 000	0	7 965 000	429 250	200 750	630 000	7 335 000
	2010	CTDE001-01	Centre des Congrès	10 450 000	-4 000 000	6 450 000	5 485 843	650 000	6 135 843	314 157	
2007	CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609		49 168 609	37 171 933	2 000 000	39 171 933	9 996 676		
Equipements culturels			Sous-total Développement Economique	59 618 609	-4 000 000	55 618 609	42 657 777	2 650 000	45 307 777	10 310 832	
	2011	ATECO01-01	Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes	5 080 000		5 080 000	3 480 380	1 016 179	4 496 560	583 440	
	2011	ATECO03-01	Rénovation 2011 - 2014 des équipements culturels	1 920 000		1 920 000	1 790 815	3 975	1 794 790	125 210	
	2015	15ATECO1	Rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre	5 000 000		5 000 000	210 650	2 052 517	2 263 167	2 736 833	
	2016	16ATECO1	Centre Pompidou Metz - Investissement 2016	500 000		500 000	379 360	19 466	398 826	101 174	
	2017	17ATECO1	Centre Pompidou Metz - Investissement 2017	400 000		400 000	179 512	134 281	313 793	86 207	
	2018	18ATECO1	Centre Pompidou Metz - Investissement 2018	400 000		400 000	179 512	134 281	313 793	86 207	
				Sous-total Equipements Culturels	13 300 000	0	13 300 000	6 040 717	3 261 189	9 301 907	3 998 093
	2016	16IDMG01	Carré de l'escadron	1 000 000		1 000 000	0	54 592	54 592	945 408	
	2017	17IDMG01	Rénovation et conformité bâtiments communautaires	4 400 000		4 400 000	335 932	554 851	890 783	3 509 217	
Moyens généraux	2017	17IDMG02	Fonds de concours 2017	1 000 000		1 000 000	20 000	594 945	614 945	385 055	
	2017	17IDMG03	Siège de la Métropole	33 000 000		33 000 000	0	15 254 828	15 254 828	17 745 172	
	2018	18IDMG02	Fonds de concours 2018	1 000 000		1 000 000	0	19 313	19 313	980 687	
				Sous-total Moyens Généraux	40 400 000	0	40 400 000	355 932	16 478 528	16 834 460	23 565 540
Développement touristique	2016	16ATDIT01	Mont Saint-Quentin	971 000		971 000	32 361	52 414	84 775	886 225	
	2018	AP16042	PLAN ECO-MOBILITE	971 000		971 000	32 361	52 414	84 775	886 225	
Voirie	2018	AP16045	OPERATIONS STRUCTURANTES DE VOIRIE	1 642 176		1 642 176	0	352 199	352 199	1 289 977	
	2018	AP16045	OPERATIONS STRUCTURANTES DE VOIRIE	4 190 799		4 190 799	0	1 221 373	1 221 373	2 969 426	
			Sous-total Voirie	5 832 975	0	5 832 975	0	1 573 572	1 573 572	4 259 403	
TOTAL des AP du Budget Principal				186 181 010	-4 000 000	183 381 009	76 723 652	32 352 130	109 075 782	74 305 227	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Compétence	Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP		Montant des CP			DISPONIBLE/ AP	
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total AP	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2017	Crédits de paiement réalisés en 2018		Total crédits de paiement réalisés au 31/12/2018
Transports publics	2013	QVTC006-01	Accessibilité Réseau	6 000 000		6 000 000	4 094 610	327 160	4 421 770	1 578 230
	2016	16QVTC01	Optimisation des lignes structurantes	10 000 000		10 000 000	1 836 754	284 436	2 121 190	7 878 810
	2018	18QVTC01	Acquisition de 3 Bus BHNS et 2 BLUEBUS		4 700 000	4 700 000	0	0	0	4 700 000
TOTAL des AP du Budget Annexe Transports Publics				16 000 000	4 700 000	20 700 000	5 931 364	611 596	6 542 960	14 157 040